

RÉSERVÉ AUX APPLICATIONS DE FABRICATION ET DE FORMULATION

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 24139

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :

Pyréthrine----- 52,00%

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Fabriqué par :



MC LAUGHLIN GORMLEY KING COMPANY
8810 Tenth Avenue North
Minneapolis, MN 55427
U.S.A.

MISE EN GARDE

POISON

(763) 544-0341

Poids net _____

MODE D'EMPLOI

Utiliser ce produit seulement dans la fabrication d'insecticides enregistrés sous la Loi sur les produits antiparasitaires. Ce produit doit être utilisé avec les solvants et/ou les supports appropriés et dans les cas de produits sous pression, propulseurs, pour produire un insecticide.

Mélanger bien dans le baril avant tout échantillonnage et toute utilisation.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ. Dangereux si avalé, inhalé, ou absorbé par la peau. Porter des vêtements protecteurs. Laver-vous bien après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau tiède et du savon avant de les réutiliser. Éviter toute contamination des aliments pour les humains ou les animaux. Ce produit est toxique pour les poissons et autres animaux aquatiques. N'appliquer pas directement dans un cours d'eau lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS: En cas de contact, rincer immédiatement les yeux ou la peau à grande eau. Si l'irritation se poursuit, consulter un médecin. Si ingéré, ne faites pas vomir à cause des risques d'aspiration. Contient des distillats de pétrole. Appeler immédiatement un médecin ou contacter un centre antipoison. Apporter avec vous le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation LPA lorsque vous consulter un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE: Ranger seulement dans le contenant original. Ranger dans un endroit frais, sec, bien ventilé et loin des semences, engrais et autres pesticides. Garder loin des incendies ou des flammes nues et autres sources de chaleur.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION: Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives et contenants indésirables conformément aux règlements municipaux ou provinciaux. Pour obtenir d'autres détails et pour le nettoyage des déversements, contacter l'organisme provincial de réglementation ou le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur le présent label. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.